



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 17 septembre 2019

Campagne de sécurisation des cartes professionnelles de conducteurs VTC : ré-ouverture du portail d'enrôlement

Le gouvernement, pleinement mobilisé au quotidien dans la lutte contre la fraude dans le secteur du transport public particulier de personnes et, en particulier, l'exercice illégal de la profession de conducteur VTC, s'est engagé dans le renouvellement de la totalité des cartes non sécurisées de conducteurs VTC, pour leur substituer des titres sécurisés d'ici la fin de l'année 2019. Une source majeure de fraude sera ainsi éradiquée.

Afin de procéder à ce renouvellement, l'ensemble des chauffeurs VTC encore détenteurs d'une carte professionnelle papier devait engager, avant le 30 juin 2019, les démarches nécessaires pour passer à une carte sécurisée.

Afin de permettre aux chauffeurs retardataires de s'enrôler, le portail sera de nouveau opérationnel à compter du mardi 24 septembre 2019 et jusqu'au lundi 7 octobre 2019.

Les chauffeurs VTC détenteurs d'une carte professionnelle papier sont donc priés de se pré-inscrire exclusivement sur le site : <https://chauffeur-carte.t3p-ingroupe.com/enrolement>

La date limite de dépôt des demandes de renouvellement est le 07 octobre 2019.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13